Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le
ID : 029-212902290-20260428-D24_2026-DE

Nombre de membres composant le Conseil Municipal : 15

Présents : 14
Procuration : 1
Suffrages exprimés : 15
Abstention : 0

Date de la convocation : 24.04.2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE QUÉMÉNÉVEN

Séance du 28 avril 2026

L'an deux-mille-vingt-six, le vingt-huit avril à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Ronan LE MENN, Maire.

Présents : LE MENN Ronan, BLEUZEN Guénaëlle, Ronan LE PALUD, Sandra NUNEZ, Vincent SALIOU, Chantal PENNARUN, Christophe PENANEACH, Sophie SALIOU, Denis LE GUILLOU, Sandrine HELOU, Benoît CORNEC, Jean-Luc PETILLON, Pauline HENAFF, Julien CARPENTIER
Excusés : Aude LE CORRE a donné pouvoir à Vincent SALIOU
Absent :
Madame Pauline HENAFF a été nommée secrétaire.

D_24_2026

Avenant n°1 à la convention de service commun « DCSI » - Informatisation bibliothèque de Quéménéven

Le 13 mai 2025, le conseil municipal de Quéménéven a approuvé une première étape d'intégration de la bibliothèque municipale dans le réseau des médiathèques de QBO.

Le 18 décembre 2025, le conseil communautaire de QBO a décidé d'informatiser sans contrepartie financière les médiathèques de Langolen, Landudal, Landrévarzec et Quéménéven.

Cette décision entraîne une modification des dispositions de la convention de service commun DCSI (Direction des Services Communs d'Information).

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver l'informatisation de la bibliothèque municipale sans contrepartie financière dans le cadre de la mutualisation avec QBO ;

- d'approuver la signature par le Maire de l'avenant n°1 à la convention de service commun DCSI afin de permettre cette informatisation.

***

Fait et délibéré, à Quéménéven,
Les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme,
Le Maire, Ronan LE MENN

